

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 23-352

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 12 décembre 2022, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/23-334 en date du 27 octobre 2023 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement sur la rue Auboin, la rue Ferdinand Jamin et la rue Cécile Vallet, en raison de sondages géotechniques du 6 au 27 novembre 2023 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/23-334 formulée par GINGER CEBTP en date du 20 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans la rue Auboin, la rue Ferdinand Jamin et la rue Cécile Vallet à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/23-334 jusqu'au 29 décembre 2023 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

| Coordonnées des entreprises liées aux travaux | |
|---|--|
| GINGER CEBTP 12 avenue Gay-Lussac - ZAC La Clef Saint-Pierre - 78990 Elancourt | |
| Descriptif des travaux : | Réalisation de sondages géotechniques |
| Adresse des travaux : | Rue Auboin, la rue Ferdinand Jamin et la rue Cécile Vallet |

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/23-334 en date du 27 octobre 2023 est prorogé jusqu'au 29 décembre 2023, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galléni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, Immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 21 novembre 2023

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 4 DÉC 2023